

## COMMUNE DE CREVOUX

Département des Hautes-Alpes

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 JUILLET 2017

DATE DE LA CONVOCATION	26 juin 2017
DATE D’AFFICHAGE	26 juin 2017
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	11
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	8
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	3
- AYANT DONNÉ POUVOIR	2
- N’AYANT PAS DONNÉ POUVOIR	1

Le lundi 3 juillet deux mille dix-sept, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Crévoux, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Crévoux, en session ordinaire, sous la présidence de Marie-Jeanne FAURE, Maire.

Etaient présents (8) : Marie-Jeanne FAURE, Jean-Marc CEARD, Guy IGNESTI, Julien FAURE, Alain BARTHELEMY, Mathieu CHASTAN, Laurent PASCAL, Virginie BARTHELEMY.

Etaient absents et excusés (3) :

- Ayant donné pouvoir (2) : Yves LAGRANGE (pouvoir à Marie-Jeanne FAURE), Ludivine VERCHERE (pouvoir à Julien FAURE).
- N’ayant pas donné pouvoir (1) : Evelyne ARNAUD.

Nombre de votants : 10 (8 + 2 pouvoirs).

Secrétaire de séance : Jean-Marc CEARD.

**Objet : N°43 – Finances locales - Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l’année 2017.**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l’année 2017, pour un montant de 54,80 €.

Le Conseil Municipal de la Commune de Crévoux,

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, par

10 voix pour  
0 voix contre  
0 abstentions

Décide de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l’année 2017, pour un montant de 54,80€.

Autorise Madame le Maire à signer la convention avec le Département des Hautes-Alpes.

Ainsi fait et délibéré les, jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Marie-Jeanne FAURE

**COMMUNE DE CREVOUX**

Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 3 JUILLET 2017

DATE DE LA CONVOCATION	26 juin 2017
DATE D’AFFICHAGE	26 juin 2017
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	11
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	8
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	3
- AYANT DONNÉ POUVOIR	2
- N’AYANT PAS DONNÉ POUVOIR	1

Le lundi 3 juillet deux mille dix-sept, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Crévoux, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Crévoux, en session ordinaire, sous la présidence de Marie-Jeanne FAURE, Maire.

Etaient présents (8) : Marie-Jeanne FAURE, Jean-Marc CEARD, Guy IGNESTI, Julien FAURE, Alain BARTHELEMY, Mathieu CHASTAN, Laurent PASCAL, Virginie BARTHELEMY.

Etaient absents et excusés (3) :

- Ayant donné pouvoir (2) : Yves LAGRANGE (pouvoir à Marie-Jeanne FAURE), Ludivine VERCHERE (pouvoir à Julien FAURE).
- N’ayant pas donné pouvoir (1) : Evelyne ARNAUD.

Nombre de votants : 10 (8 + 2 pouvoirs).

Secrétaire de séance : Jean-Marc CEARD.

**Objet : N°44 – Domaine et patrimoine – Mise en conformité écologique de la prise d’eau de la centrale de Saint André d’Embrun – Autorisation de défrichement.**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de travaux pour la mise en conformité écologique de la prise d’eau de la centrale de Saint André d’Embrun, située sur la commune de Crévoux, le lit du torrent va être élargi sur environ 200m. L’objectif est de mettre un terme à l’érosion à l’aval de la prise d’eau et d’améliorer le fonctionnement de la passe à poisson.

La DDT et l’ONF ont identifié que sur les deux parcelles communales en bordure du torrent, l’élargissement du lit va conduire à la destruction de zone boisée sur une surface totale d’environ 165 m<sup>2</sup>. Une demande de défrichement est donc nécessaire.

Le tableau ci-dessous récapitule les parcelles concernées par le projet et les surfaces boisées concernées.

Description des parcelles communales concernées de l’amont vers l’aval :

Section	N° parcelle	Superficie parcelle	Estimations concernant le boisement				Remarque
			Superficie boisée m <sup>2</sup>	Surface impactée par les travaux	Surface boisée impactée	s <sup>2</sup> coupée /s <sup>2</sup> boisée %	
E	97	1 613 m <sup>2</sup>	870 m <sup>2</sup>	165 m <sup>2</sup>	165 m <sup>2</sup>	19 %	La zone impactée comporte

							arbres et arbustes
E	140	7 970 m <sup>2</sup>	1 480 m <sup>2</sup>	1 140 m <sup>2</sup>	0 m <sup>2</sup>	0 %	La zone impactée ne comporte que des buissons
<b>Total à défricher</b>					<b>165 m<sup>2</sup></b>		

Aucune parcelle communale ne sera entièrement déboisée.

Destination des terrains :

L'emprise déboisée, sera administrativement considérée comme « défrichée » car le lit sera remodelé sur cette zone pendant les travaux. Cependant Serhy Ingénierie indique que la végétation pourra reconquérir les berges et les talus après les travaux.

Le Conseil Municipal de la Commune de Crévoux,

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, par

10 voix pour

0 voix contre

0 abstentions

Approuve le tableau récapitulatif des parcelles communales concernées par les travaux de mise en conformité écologique de la prise d'eau de la centrale de Saint André d'Embrun, située sur la commune de Crévoux, réalisés par la société Serhy Ingénierie.

Autorise la société Serhy Ingénierie à déposer une demande d'autorisation de défrichement et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Ainsi fait et délibéré les, jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Marie-Jeanne FAURE



*Figure 1 - Emprise de la modification du profil du lit du torrent sur 200 m à l'aval de la prise d'eau - Vue aérienne*

## Parcelle E97

Section	N° parcelle	Superficie	Importance du défrichage
E	97	1613 m <sup>2</sup>	<p>La superficie boisée dans cette parcelle est estimée à <b>60 %</b>. Soit environ 870 m<sup>2</sup></p> <p>La superficie à couper est estimée à <b>19%</b> de la surface boisée de la parcelle. Cette superficie représente = <b>165 m<sup>2</sup></b></p> <p>La superficie à couper concerne des buissons et quelques arbres.</p>



*Figure 2 - Emprise sur parcelle E 97 - Vue aérienne*



*Figure 3 - Emprise sur parcelle E 97 - Photo depuis la route*

## Parcelle E140

Section	N° parcelle	Superficie	Importance du défrichage
E	140	7 970 m <sup>2</sup>	<p>La superficie boisée dans cette parcelle est estimée à <b>19 %</b>. Soit environ 1480 m<sup>2</sup></p> <p>La superficie à couper est estimée à <b>0%</b> de la surface boisée de la parcelle. Cette superficie représente = <b>0 m<sup>2</sup></b>.</p> <p>En effet, la zone concernée par les travaux ne comporte que des buissons.</p>



Figure 4 - Emprise sur parcelle 140 - Vue aérienne



Figure 5 - Emprise sur parcelle E 140 - Photo depuis la route



## COMMUNE DE CREVOUX

Département des Hautes-Alpes

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 JUILLET 2017

DATE DE LA CONVOCATION	26 juin 2017
DATE D’AFFICHAGE	26 juin 2017
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	11
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	8
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	3
- AYANT DONNÉ POUVOIR	2
- N’AYANT PAS DONNÉ POUVOIR	1

Le lundi 3 juillet deux mille dix-sept, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Crévoux, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Crévoux, en session ordinaire, sous la présidence de Marie-Jeanne FAURE, Maire.

Etaient présents (8) : Marie-Jeanne FAURE, Jean-Marc CEARD, Guy IGNESTI, Julien FAURE, Alain BARTHELEMY, Mathieu CHASTAN, Laurent PASCAL, Virginie BARTHELEMY.

Etaient absents et excusés (3) :

- Ayant donné pouvoir (2) : Yves LAGRANGE (pouvoir à Marie-Jeanne FAURE), Ludivine VERCHERE (pouvoir à Julien FAURE).
- N’ayant pas donné pouvoir (1) : Evelyne ARNAUD.

Nombre de votants : 10 (8 + 2 pouvoirs).

Secrétaire de séance : Jean-Marc CEARD.

**Objet : N°45 – Domaine et patrimoine – Raccordement provisoire estival de la SARL CHASTAN SPORT au réseau d’eau potable du foyer nordique.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune a été sollicitée par Monsieur Benoit CHASTAN, gérant de la SARL CHASTAN SPORT, qui souhaite pouvoir se raccorder au réseau d’eau potable du foyer nordique afin d’utiliser l’eau pour son activité. Benoit CHASTAN propose de faire installer à sa charge un sous-compteur.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d’autoriser ce raccordement pour la saison d’été 2017, et de demander en fin de saison à la SARL CHASTAN SPORT le remboursement de la consommation d’eau et d’assainissement sur la base de sa consommation réelle relevée au sous-compteur.

Le Conseil Municipal de la Commune de Crévoux,

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, par

10 voix pour

0 voix contre

0 abstentions

Autorise Monsieur Benoit CHASTAN, gérant de la SARL CHASTAN SPORT, à se raccorder au réseau d’eau potable du foyer nordique afin d’utiliser l’eau pour son activité.



Décide de facturer à la SARL CHASTAN SPORT sa consommation d'eau et d'assainissement sur la base de sa consommation réelle relevée au sous-compteur en fin de saison d'été 2017. Le tarif de base appliqué sera celui facturé à la Commune par l'Eau de Embrunais et Véolia.

Décide que cet accord est valable pour la saison d'été 2017, mais pourra être reconduit les années suivantes sur demande de la SARL CHASTAN SPORT, après accord du Maire, dans les mêmes conditions.

Ainsi fait et délibéré les, jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Marie-Jeanne FAURE

**COMMUNE DE CREVOUX**

Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 3 JUILLET 2017

DATE DE LA CONVOCATION	26 juin 2017
DATE D’AFFICHAGE	26 juin 2017
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	11
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	8
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	3
- AYANT DONNÉ POUVOIR	2
- N’AYANT PAS DONNÉ POUVOIR	1

Le lundi 3 juillet deux mille dix-sept, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Crévoux, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Crévoux, en session ordinaire, sous la présidence de Marie-Jeanne FAURE, Maire.

Etaient présents (8) : Marie-Jeanne FAURE, Jean-Marc CEARD, Guy IGNESTI, Julien FAURE, Alain BARTHELEMY, Mathieu CHASTAN, Laurent PASCAL, Virginie BARTHELEMY.

Etaient absents et excusés (3) :

- Ayant donné pouvoir (2) : Yves LAGRANGE (pouvoir à Marie-Jeanne FAURE), Ludivine VERCHERE (pouvoir à Julien FAURE).
- N’ayant pas donné pouvoir (1) : Evelyne ARNAUD.

Nombre de votants : 10 (8 + 2 pouvoirs).

Secrétaire de séance : Jean-Marc CEARD.

**Objet : N°46 – Finances locales – Attribution d’une subvention au Comité des Fêtes de Crévoux pour l’organisation de la journée des métiers d’antan.**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d’attribuer une subvention de 400 € au comité des fêtes de Crévoux, pour l’organisation de la journée des métiers d’antan.

Le Conseil Municipal de la Commune de Crévoux,

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, par

10 voix pour

0 voix contre

0 abstentions

Décide d’attribuer une subvention de 400 € au comité des fêtes de Crévoux, pour l’organisation de la journée des métiers d’antan.

Ainsi fait et délibéré les, jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Marie-Jeanne FAURE

## COMMUNE DE CREVOUX

Département des Hautes-Alpes

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 JUILLET 2017

DATE DE LA CONVOCATION	26 juin 2017
DATE D’AFFICHAGE	26 juin 2017
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	11
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	8
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	3
- AYANT DONNÉ POUVOIR	2
- N’AYANT PAS DONNÉ POUVOIR	1

Le lundi 3 juillet deux mille dix-sept, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Crévoux, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Crévoux, en session ordinaire, sous la présidence de Marie-Jeanne FAURE, Maire.

Etaient présents (8) : Marie-Jeanne FAURE, Jean-Marc CEARD, Guy IGNESTI, Julien FAURE, Alain BARTHELEMY, Mathieu CHASTAN, Laurent PASCAL, Virginie BARTHELEMY.

Etaient absents et excusés (3) :

- Ayant donné pouvoir (2) : Yves LAGRANGE (pouvoir à Marie-Jeanne FAURE), Ludivine VERCHERE (pouvoir à Julien FAURE).

- N’ayant pas donné pouvoir (1) : Evelyne ARNAUD.

Nombre de votants : 10 (8 + 2 pouvoirs).

Secrétaire de séance : Jean-Marc CEARD.

**Objet : N°47 – Fonction publique – Mise à jour du Document Unique d’évaluation des risques professionnels.**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Il convient de mettre à jour le Document Unique d’évaluation des risques professionnels.

Vu la loi n° 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes ;

Vu la loi n° 83-634 du 13/07/1983 modifiée ;

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée ;

Vu la loi du 3 janvier 2001 qui précise les missions du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération n°16/2012 du 25 octobre 2012 du conseil d’administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale relative à la modification des tarifs pour la prestation assistance à l’élaboration du Document Unique du service prévention ;

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a fixé par délibération du 25 octobre 2012, la modification des tarifs pour l’assistance à la mise à jour du Document Unique du service prévention. Dans ce cadre, la Commune de Crévoux sera assistée par le service prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

La collectivité rémunérera le service prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la façon suivante :

Tarif jour	Nombre de jours	Total
300 €	1	300 €

Ce tarif inclut les frais de déplacements pour les visites, ainsi que la rédaction des rapports et leur présentation.

Le Conseil Municipal de la Commune de Crévoux,

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, par

10 voix pour

0 voix contre

0 abstentions

Décide de solliciter le service prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

Approuve les tarifs établis par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Ainsi fait et délibéré les, jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Marie-Jeanne FAURE

## COMMUNE DE CREVOUX

Département des Hautes-Alpes

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 JUILLET 2017

DATE DE LA CONVOCATION	26 juin 2017
DATE D’AFFICHAGE	26 juin 2017
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	11
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	8
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	3
- AYANT DONNÉ POUVOIR	2
- N’AYANT PAS DONNÉ POUVOIR	1

Le lundi 3 juillet deux mille dix-sept, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Crévoux, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Crévoux, en session ordinaire, sous la présidence de Marie-Jeanne FAURE, Maire.

Etaient présents (8) : Marie-Jeanne FAURE, Jean-Marc CEARD, Guy IGNESTI, Julien FAURE, Alain BARTHELEMY, Mathieu CHASTAN, Laurent PASCAL, Virginie BARTHELEMY.

Etaient absents et excusés (3) :

- Ayant donné pouvoir (2) : Yves LAGRANGE (pouvoir à Marie-Jeanne FAURE), Ludivine VERCHERE (pouvoir à Julien FAURE).
- N’ayant pas donné pouvoir (1) : Evelyne ARNAUD.

Nombre de votants : 10 (8 + 2 pouvoirs).

Secrétaire de séance : Jean-Marc CEARD.

**Objet : N°48 – Finances locales – Requalification du foyer nordique de La Chalp en lieux d'accueil de groupes et d'activités 4 saisons - Demande de subvention régionale au titre du FRAT foncier.**

*Annule et remplace la délibération n°32-2017 du 4 mai 2017.*

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le foyer nordique ne répond plus, en termes de surface et d’organisation des espaces, aux différents utilisateurs et professionnels présents sur le site tout au long de l’année. Le projet de requalification du foyer nordique de la Chalp en lieux d'accueil de groupes et d'activités 4 saisons est très important pour la Commune, qui dispose d’un domaine skiable labellisé par Nordic France (3 sapins). En effet, la Commune souhaite s’inscrire dans une démarche durable qualitative d’accueil des différents publics.

De plus, la Commune s’est positionnée comme un territoire d’innovations en termes de diversification d’offres touristiques estivales, le tout dans une démarche écoresponsable. En effet, dans le cadre d’un concours européen puis des financements apportés aux espaces valléens, la Commune a acquis un parc de vélos à assistance électriques et continue d’innover avec l’acquisition de Fatbikes, utilisables toute l’année.

La Commune souhaite accueillir toutes ces activités pluri saisonnières au sein d’une même structure.

Le foyer nordique ne servait à l’origine que l’hiver pour le ski de fond. La Commune souhaite requalifier ce bâtiment en lieu d’accueil quatre saisons pour permettre son utilisation toute l’année, accueillir des groupes et disposer ainsi d’une salle polyvalente.

Cette action va permettre de disposer d'un espace d'accueil servant toute l'année : Ski nordique l'hiver, vélos à assistance électrique au printemps, l'été et à l'automne, lieu de restauration, garage, salle d'accueil de groupe, salle polyvalente, local pour l'ESF et l'office du tourisme.

Ce projet nécessite l'acquisition de plusieurs terrains privés, pour un montant total de 8 795 € HT :

- Parcelle 226 section B - lieu-dit Les Arnauds - superficie 520 m<sup>2</sup> - appartenant à Henri FAURE - au prix de 2 600 € toutes indemnités confondues
- Parcelle 225 section B - lieu-dit Les Arnauds - superficie 627 m<sup>2</sup> - appartenant à Nicole FACHE - au prix de 3 135 € toutes indemnités confondues
- Parcelle 224 section B - lieu-dit Les Arnauds - superficie 102 m<sup>2</sup> - appartenant à Albert CONSTANS - au prix de 510 € toutes indemnités confondues
- Parcelle 193 section B - lieu-dit Colombier - superficie 510 m<sup>2</sup> - appartenant à Marcel EYRIEY - au prix de 2 550 € toutes indemnités confondues

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour l'attribution d'une subvention au titre du FRAT foncier.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement de cette opération :

Région PACA – FRAT foncier	3 518 €
Autofinancement	5 277 €

Le Conseil Municipal de la Commune de Crévoux,

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, par

10 voix pour

0 voix contre

0 abstentions

Approuve le plan de financement de l'opération tel qu'établit ci-dessus.

Sollicite la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour l'attribution d'une subvention au titre du FRAT foncier.

Approuve les termes de l'acte d'engagement de respecter les conditions de subventionnement régional.

Autorise Madame le Maire à signer ledit acte d'engagement.

Ainsi fait et délibéré les, jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Marie-Jeanne FAURE